



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

14 avril 2023

**INFORMATIONS RELATIVES AUX MODALITÉS DE TENUE DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 AVRIL 2023
ET MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION OU DE CONSULTATION
DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES**

Les actionnaires de Kering sont invités à participer à l'Assemblée générale mixte qui se tiendra au siège social de la Société, 40 rue de Sèvres, Paris 7^e, le jeudi 27 avril 2023 à 15 heures (heure de Paris).

L'Assemblée générale se tiendra en la présence physique des actionnaires et sera également diffusée en direct et disponible en différé sur le site Internet de la Société¹ : www.kering.com/fr (rubrique Finance / Informations Actionnaires / Assemblée générale).

L'avis de réunion, comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée générale, le projet des résolutions proposées au vote des actionnaires par le Conseil d'administration, ainsi que la description des principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée générale et d'exercice des droits des actionnaires, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 22 mars 2023.

L'avis de convocation a été publié au BALO et dans le journal d'annonces légales (service de presse en ligne) « Les Affiches Parisiennes » en date du 7 avril 2023.

Il est rappelé aux actionnaires qu'ils peuvent adresser leurs questions écrites en amont de l'Assemblée générale (de préférence par e-mail à l'adresse AG2023proxy@kering.com), au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale, soit le **vendredi 21 avril 2023**. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Conformément aux dispositions du Code de commerce, les **documents relatifs à l'Assemblée générale** (incluant notamment le Document d'enregistrement universel 2022 et le formulaire de vote par correspondance ou par procuration) peuvent être consultés ou téléchargés sur le site Internet de la Société : www.kering.com/fr (rubrique Finance / Informations Actionnaires / Assemblée générale).

Les documents préparatoires relatifs à l'Assemblée générale sont tenus à la disposition ou communiqués aux actionnaires depuis le 7 avril, et consultable depuis la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site internet de la Société www.kering.com, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

(1) Sauf raisons techniques rendant impossible ou perturbant gravement cette retransmission.

KERING



A propos de Kering

Groupe de Luxe mondial, Kering regroupe et fait grandir un ensemble de Maisons emblématiques dans la Mode, la Maroquinerie et la Joaillerie : Gucci, Saint Laurent, Bottega Veneta, Balenciaga, Alexander McQueen, Brioni, Boucheron, Pomellato, Dodo, Qeelin, ainsi que Kering Eyewear. En plaçant la création au cœur de sa stratégie, Kering permet à ses Maisons de repousser leurs limites en termes d'expression créative, tout en façonnant un Luxe durable et responsable. C'est le sens de notre signature : Empowering Imagination. En 2022, Kering comptait plus de 47 000 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 20,4 milliards d'euros.

Contacts

Presse

Emilie Gargatte

+33 (0)1 45 64 61 20

emilie.gargatte@kering.com

Marie de Montreynaud

+33 (0)1 45 64 62 53

marie.demontreynaud@kering.com

Analystes/investisseurs

Claire Roblet

+33 (0)1 45 64 61 49

claire.roblet@kering.com

Julien Brosillon

+33 (0)1 45 64 62 30

julien.brosillon@kering.com

Suivez-nous sur :

